

24 - Coopération avec les villes jumelées - Gratuité d'accès aux infrastructures de la Ville pour les ressortissants des villes jumelées

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : La Ville de Besançon cultive de longue date des valeurs d'ouverture sur le monde, qui se traduisent notamment par la signature d'accords de jumelage et de coopération avec 14 collectivités étrangères. Ces partenariats sont des outils d'échange de savoir-faire, d'ouverture interculturelle et d'enrichissement mutuel.

Dans le cadre de la coopération décentralisée il s'agit de développer davantage les rapports humains en encourageant les échanges entre les populations des villes partenaires, «forces vives» du jumelage. Pour cela, faciliter la connaissance par le plus grand nombre des territoires partenaires est une nécessité.

La mesure proposée dans ce rapport s'inscrit dans cette logique d'accueil et d'attractivité. Elle consiste à rendre gratuit l'accès aux infrastructures de la Ville aux ressortissants de nos 14 villes en coopération.

Elle existe déjà pour les groupes en visite organisée qui prennent attache avec le service Relations Internationales. Celui-ci se charge de prévenir les services de l'infrastructure concernée afin de prévoir la gratuité et qu'un accueil adéquat soit anticipé.

Les objectifs sont les suivants :

- rendre la ville plus accueillante envers les habitants de nos villes jumelées en leur accordant un accueil personnalisé ;
- favoriser le développement touristique en incitant les habitants de nos villes jumelées, notamment les plus proches telles que Neuchâtel ou Freiburg, à venir à Besançon pour des activités culturelles, récréatives ou sportives ;
- permettre aux partenaires de mieux connaître le patrimoine de Besançon et contribuer au rayonnement international de la Ville.

Villes concernées :

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des habitants de nos 14 villes jumelées :

- Huddersfield/Kirklees (Grande-Bretagne)
- Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)
- Hadera (Israël)
- Pavie (Italie)
- Neuchâtel (Suisse)
- Douroula (Burkina Faso)
- Kuopio (Finlande)
- Man (Côte d'Ivoire)
- Tver (Russie)
- Bistrita (Roumanie)
- Bielsko-Biala (Pologne)
- Charlottesville (États-Unis)
- Camp d'Aqabat Jaber (Palestine)
- Matsumae (Japon)

ainsi qu'aux éventuelles futures collectivités partenaires.

Modalités de mise en place :

Pour les groupes, le dispositif reste inchangé : le responsable du groupe doit prendre contact avec le service Relations Internationales qui coordonnera leur accueil.

Les individuels doivent quant à eux présenter au guichet de la structure concernée un justificatif de résidence de moins d'un an accompagné de la carte d'identité.

Suivi / évaluation :

Chaque structure comptabilisera de manière différenciée les individuels et les groupes ayant bénéficié de cette gratuité afin de dresser un bilan annuel de cette mesure.

Structures :

La gratuité concerne les structures municipales, à savoir :

Installations sportives :

- les piscines La Fayette, Mallarmé, Chalezeule
- la patinoire La Fayette

Musées :

- le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
- le Musée du Temps
- la Maison natale de Victor Hugo
- la Citadelle, avec accès au Muséum - espaces animaliers, au Musée Comtois et au Musée de la Résistance et de la Déportation.

Calendrier :

Cette gratuité existe déjà pour les Musées de la Ville (délibération du 11 décembre 2014) mais demeure méconnue.

La gratuité de l'ensemble des infrastructures précitées entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015 et sera intégrée dans la délibération soumise au Conseil Municipal du 10 décembre 2015 fixant les tarifs 2016.

Communication :

Afin de jouer pleinement son rôle incitatif, cette mesure s'accompagnera d'une communication spécifique :

- information de l'ensemble du personnel d'accueil de chaque infrastructure et des Bisontins de l'existence de cette mesure ;
- information par courrier officiel des villes jumelées en vue d'un relais auprès de leurs habitants.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à valider ce dispositif de gratuité.

«M. Ludovic FAGAUT : La démarche présentée ici nous amène à penser que cela s'inscrit dans une démarche constructive en faveur du tourisme avec nos villes jumelées. Ma question portera néanmoins sur le Musée de la Résistance et de la Déportation, notamment à destination des collégiens. Vous n'êtes pas sans savoir que la seconde guerre mondiale fait partie du programme de 3^{ème} pour les collégiens et à ce jour, quand les collégiens veulent accéder au Musée de la Résistance et de la Déportation -très beau musée d'ailleurs- ils ne peuvent le faire qu'au prix global de la Citadelle. Donc avez-vous une visibilité concernant cette tarification sur le Musée de la Résistance et de la Déportation ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vais vous dire que je comprends assez difficilement votre question puisque les collèges font partie effectivement des compétences du Conseil Départemental. La Ville, elle, accorde la gratuité mais verse à la Citadelle une compensation, c'est-à-dire que la Ville achète, paye la gratuité à la Citadelle, donc je pense qu'il serait bon que le Conseil Général puisse en faire de même. Peut-être pouvons-nous même trouver un tarif global mais je pense que les charges de la Citadelle sont réparties uniquement sur le contribuable bisontin et grand-bisontin. Il n'est donc pas illogique, et je suis d'accord avec vous, qu'il y ait un réel besoin pour les jeunes générations de se rendre à la Citadelle. Nous avons, vous le savez, je l'ai dit lors de la venue de Bernard CAZENEUVE et lors de l'exposition Germaine TILLION, que je comptais d'ailleurs sur une participation de l'ensemble des collectivités pour rénover ce Musée de la Résistance et de la Déportation qui n'appartient pas à Besançon mais au Département, à la Région, à la France entière et même au-delà. Donc je pense que je pourrai compter sur votre soutien, en tout cas pour cela. Il me paraîtrait normal que l'on engage des négociations avec le Département pour que vous puissiez apporter votre contribution. Moi je suis prêt à regarder cela, pas au tarif normal mais trouver une participation. Ça serait quand même assez paradoxal que la Ville paye pour les enfants de ses écoles et que le Département ne paye pas. Il faut trouver un accord raisonnable et je suis sûr qu'entre personnes responsables et raisonnables on peut trouver un accord. Je suis d'accord de vous voir pour en parler, il n'y a pas de problèmes.

M. Ludovic FAGAUT : Le Musée de la Résistance va être amené à fermer mais ça reste flou...

M. LE MAIRE : Non, nous avons un projet de rénovation qui est porté par la conservatrice...

M. Ludovic FAGAUT : Il va être fermé ?

M. LE MAIRE : Non, pas pour l'instant. On va faire les travaux dans deux ans ½ - trois ans et on va procéder par tranche. On considère, justement par rapport à ça, quand même c'est important que dans le contexte actuel, plus que jamais -d'ailleurs vous étiez à l'exposition Germaine TILLION, il me semble je vous y ai vu, vous avez entendu donc ce que j'ai pu dire- il est important de rappeler effectivement ce qu'a été la résistance, la déportation, de rappeler les horreurs du fascisme, tout cela c'est important. Nous avons un grand projet de re-muséographie de ce musée pour un coût aux alentours de 3 - 3,5 M€. J'en ai d'ailleurs parlé au Ministre de l'Intérieur, il n'était pas venu avec son carnet de chèques mais a promis une aide de son Ministère déjà. Je vais aller voir le Ministère des Anciens Combattants, le Ministère de la Culture, le Département, la Région, l'Agglomération, on n'a pas encore mis en place les modalités des travaux puisque l'on n'en est pas encore là mais je ne souhaite pas qu'il soit fermé pendant ces travaux. Ensuite, regardons ensemble Monsieur FAGAUT comment on peut discuter de cela.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet d'accueillir les habitants des villes jumelées, de mieux les accueillir avec cet avantage. Il s'agit d'une dynamique qui est sympathique, amicale, c'est le rôle du jumelage mais nous proposons cependant de ne pas oublier de rendre notre ville attractive aux consommateurs du tourisme. Quelle est la position de la Ville aujourd'hui pour offrir un accueil adapté aux habitants des contrées un peu lointaines, en particulier asiatiques au fort pouvoir d'achat ? Par exemple à Dijon, à l'heure de la grande Région, il nous semble intéressant de proposer un partenariat touristique avec eux, sachant qu'ils ont un accueil important de Japonais, de Chinois avec une augmentation de plus de 100 % des nuitées par ces groupes et une augmentation annuelle de 8 % des Asiatiques qui viennent sur la région de Dijon. Donc y a-t-il des projets, des programmes qui sont faits dans ce sens pour que notre ville de Besançon puisse également accueillir ces personnes ?

M. LE MAIRE : Madame DALPHIN, au-delà des Asiatiques je pense que l'on doit accueillir tous les touristes étrangers. Je n'ai pas les chiffres en tête, je ne sais pas si Thierry les a, peut-être pas ici, mais l'année dernière le tourisme a fortement augmenté à Besançon. D'ailleurs c'était une année record à la Citadelle puisque l'on a eu presque 300 000 visiteurs. Je crois que là aussi, quand on veut séduire un touriste japonais ou chinois, il ne faut pas jouer perso, il ne faut pas dire «venez voir la Citadelle de Besançon». Il faut dire «venez en Franche-Comté visiter la Citadelle, visitez la Maison de Courbet à Flagey, visitez le Musée Courbet à Ornans»...

Mme Marie-Laure DALPHIN : Victor Hugo...

M. LE MAIRE : ...le Château de Joux avec Toussaint-Louverture, allez au Musée Peugeot, allez à Arc-et-Senans et même au-delà et je pense qu'effectivement, dans le cadre de la grande Région. C'est ensemble que l'on doit travailler et là je vous le dis, Madame la Conseillère Départementale, on a envie aussi de travailler avec le Département et je pense même que par le passé, même si c'étaient mes amis, on n'a pas assez mis l'accent au niveau du Comité Départemental du Tourisme sur la qualité de Besançon. On ne vient pas du bout du monde pour regarder les montbéliardes dans les prés mais on vient du bout du monde pour mieux connaître Courbet, pour connaître l'œuvre de Vauban, pour aller visiter le Musée Peugeot, pour aller visiter le Château de Joux, donc je crois qu'il faut avoir une vision globale du tourisme pour attirer ici en Franche-Comté un certain nombre de touristes étrangers.

Je voudrais simplement vous dire que sur la Citadelle cette année il y a 11 % de touristes étrangers en plus. Je ne sais pas s'ils sont asiatiques ou pas, on a encore du travail à faire dans ce domaine-là mais les choses sont bien engagées. Vous disiez «la Grande Région ce n'est pas bon». Le tourisme est un sujet par exemple essentiel. On y travaille. Pour l'instant ils essaient -ils rament un peu- d'être au patrimoine mondial de l'UNESCO, j'espère qu'ils vont y arriver -je leur ai même donné quelques conseils, vous voyez, je ne sais pas s'ils les ont suivis- mais demain si les paysages de la côte baunoise, bourguignonne sont au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Besançon avec Arc-et-Senans, avec Le Corbusier à Ronchamp, il y a une formidable opportunité. On pourrait même, si on a encore un peu plus d'inventivité, aller jusqu'au Locle et La Chaux de Fonds pour les maisons horlogères construites par Le Corbusier en Suisse. Donc il y a beaucoup à faire. J'ai rencontré le nouveau président du Comité Départemental du Tourisme, me semble-t-il, ou je l'ai félicité en tout cas, je l'incite à rencontrer très rapidement l'Adjoint au Tourisme pour que l'on travaille ensemble parce que je vous le répète, on ne viendra pas à Besançon uniquement pour voir la façade de l'Hôtel de Ville, même si elle est merveilleuse mais on viendra dans le département, dans la région pour effectivement visiter ces lieux intéressants. Je rappelle simplement que nous devons aussi travailler avec entre autres la Haute-Saône. La chapelle de Le Corbusier est le lieu le plus visité par les touristes asiatiques. C'est comme ça et donc il y a aussi des interactions à mettre en place, on travaille déjà bien avec Nancray, la Citadelle, Ornans et Arc-et-Senans. Je crois que si on accélère nous y gagnerons tous.

Suite à ces remarques tout à fait constructives concernant les villes jumelées, il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.